

RÈGLEMENT INTÉRIEUR (À conserver par l'adhérent)

Adopté en assemblée générale le 26 juin 2026

Vous venez d'adhérer à l'association Corps & Âme. Merci de prendre connaissance du règlement ci-dessous.

ADHÉSION

- L'adhésion est effective une fois la fiche d'adhésion complétée (avec acceptation du présent règlement intérieur) et **le versement des 5 euros** effectué.

- Le certificat médical de non contre-indication n'est pas obligatoire. Néanmoins si vous en avez fourni un celui-ci est valable 3 ans.

Toutefois, si vous avez une pathologie pouvant être impactée par l'activité pratiquée (ex : lombalgie, hernie, problèmes articulaires ...), il est **fortement recommandé d'en informer le professeur** qui pourra alors adapter les exercices dans la mesure du possible.

- En complément de l'article 6 des statuts, le bénéfice de l'adhésion est perdu en cas de non-paiement de la cotisation pendant deux ans.

- Tout manquement au règlement intérieur sera passible, selon la gravité de la situation, d'un avertissement voté par le Bureau ou de la radiation votée en conseil d'administration (exclusion temporaire ou définitive).

- L'exclusion de l'association ne peut donner lieu au remboursement de tout ou partie de la cotisation et des prestations.

TARIFS

Adhésion (par adhérent) à régler <i>uniquement</i> lors de la 1 ^{ère} année d'inscription	5 euros	
Cotisation (par adhérent - par an)	15 euros	
<u>Prestations</u>	Éveil / Initiation : 45 min	40 euros par trimestre
	Enfant Classique et Modern'jazz : 1 h	50 euros par trimestre
	Enfant Classique et Modern'jazz : 1h15	60 euros par trimestre
	Classique et Modern'jazz : 1h30	70 euros par trimestre
	Pilates – Cardio Fitness – Yoga – Relaxation & Bain sonore	80 euros par trimestre
	Stretching & Bain sonore	10 euros par séance

Réductions : - Pour un 2^e cours* : - 15 € à l'année** - Pour un 3^e cours* : - 30 € à l'année**
- À partir du 4^e cours* : - 45 € à l'année**

* 2 cours ou + pour le même adhérent ou au sein d'une famille vivant sous le même toit (ex : frères et sœurs, mère et fille ...).

** Réduction accordée sur le montant total dû par la famille.

Remarque : le cours de Stretching & bain sonore ne donne pas droit à la réduction

MODALITÉS DE PAIEMENT

- Le paiement de la cotisation et des prestations est annuel. Aucun remboursement ne sera effectué sauf cas exceptionnels sur présentation d'un justificatif (raisons médicales, déménagement, mutation professionnelle).
- Le paiement peut être effectué en totalité en octobre ou en 3 fois (3 chèques retirés en octobre, janvier, avril, entre le 1^{er} et le 5 du mois).
- En cas de changement d'organisme bancaire, merci de prévenir le bureau au plus vite.
- En cas d'adhésion en cours d'année, le montant des prestations sera calculé au prorata.
- Il est possible d'effectuer un cours d'essai gratuitement exception faite du cours de Stretching & Bain sonore pour lequel le cours d'essai est payant (10 €).

COURS

- Les cours ont lieu à Changé.
- La tenue est définie par le professeur. Ne rien acheter avant le début des cours.
- Pour des raisons de sécurité, éviter le port de bijoux et il est interdit de mâcher du chewing-gum durant les cours.
- Les téléphones portables doivent être mis en silencieux et laissés dans les sacs pendant les cours.
- Se munir d'une bouteille d'eau ou d'une gourde.
- Pour des questions d'hygiène, il est demandé aux adhérents de se munir d'une serviette et/ou d'un tapis.
- En cas d'absence ou de retard, il est impératif de prévenir le professeur par SMS ou groupes Messenger / Whatsapp.
- Les parents ou accompagnateurs devront s'assurer de la présence dans la salle du professeur avant chaque cours. En cas de retard ou d'absence exceptionnelle du professeur, les enfants seront toujours sous la responsabilité des parents ou accompagnateurs.
- En cas d'annulation d'un cours, l'information sera diffusée le plus largement possible (SMS, mail, site internet, réseaux sociaux).
- Pour leur bon fonctionnement, les parents n'assistent pas aux cours.
- Les cours sont dispensés de Septembre à Juin selon le planning défini par le CA. Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires sauf exception (rattrapage de cours).
- Les vidéos qui peuvent être réalisées durant les séances sont réservées à un usage personnel. Il est strictement interdit de les partager, de les diffuser, de les publier ou de les transmettre à des tiers. Elles ne remplacent nullement les cours dispensés par les professeurs.

RESPONSABILITÉ

- L'association a souscrit à une assurance qui couvre les incidents ayant lieu uniquement durant les heures de cours.
- L'association ne pourra être tenue comme responsable en cas de perte, vol ou dégradation d'objets personnels survenant dans les vestiaires ou dans la salle.

SPECTACLE

- Le spectacle de danse organisé en fin d'année n'est pas obligatoire (prévenir le professeur le plus tôt possible en cas de non-participation, au plus tard 2 mois avant).
- En cas de participation au spectacle, il est obligatoire de participer aux répétitions organisées.
- Le professeur, en tant que professionnel de la danse et pédagogue diplômé, reste seul juge quant à la participation ou non d'un élève au spectacle : en cas d'absentéisme prolongé et/ou s'il estime que celui-ci n'est pas apte physiquement ou moralement à y participer.

L'engagement de tous conditionne la qualité de l'enseignement dispensé et favorise la progression de chacun.